

INTERVENTION D'AMNESTY INTERNATIONAL

Par Sylvie Brigot, Directrice générale d'Amnesty International France

LORS DE L'INSTALLATION DE LA TAPISSERIE EL HOLOCAUSTO A L'UNESCO

27 JANVIER 2020

Bonjour à toutes et à tous,

Merci de nous avoir rejoint cette après-midi **pour dévoiler avec nous El Holocausto**, cette tapisserie qui reprend l'œuvre murale magnifique du peintre mexicain Manuel Rodriguez Lozano. Merci à l'UNESCO de nous accueillir, et d'accueillir El Holocausto pendant un mois afin que le public puisse la découvrir.

C'est avec beaucoup d'humilité, de gravité et d'émotion que je me tiens ici devant vous, en ce jour où le monde entier commémore le 75ème anniversaire de la libération du camp de concentration et d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau ; en ce jour d'hommage aux millions de personnes victimes de la Shoah.

À l'occasion de ce triste anniversaire, nous témoignons notre solidarité aux victimes, à leurs familles et aux survivants du génocide et nous nous associons à leur douleur et à leur peine. Pour certains d'entre vous ici, il s'agissait d'un père, d'une mère, de vos grands-parents, de membres de votre famille. Merci d'être là. Votre présence donne plus de valeur et de force à notre démarche, et témoigne de la nécessité de se souvenir, et transmettre à travers les histoires des personnes qui l'ont vécue, et de leur descendants, la mémoire de l'horreur de l'holocauste afin de ne jamais oublier et empêcher cette histoire terrible de se répéter.

Commémorer ces événements doit contribuer à ranimer notre conscience et à réveiller notre humanité partagée. Nous sommes tous des êtres humains, qui partageons les mêmes droits et le même désir d'une vie sans violences ni répression.

Je suis très heureuse que grâce à Art for Amnesty, et son fondateur, Bill Shipsey, Amnesty International soit associée à la création de l'œuvre magistrale que représente la tapisserie El Holocausto.

Je remercie chaleureusement la Maison Pinton, et ses lissiers, d'avoir de nouveau mis leur expérience et leur talent au service des droits humains. Je remercie également les personnes qui ont permis la réalisation de cette œuvre par leur généreuse contribution.

Il y a 4 jours, la Cour Internationale de Justice **ordonnait au Myanmar de prendre des mesures pour prévenir un génocide contre les Rohingyas dans ce pays.**

Cette décision historique de la Cour envoie un message aux hauts fonctionnaires du Myanmar: le monde ne tolérera pas leurs atrocités et n'acceptera pas aveuglément leur rhétorique vide sur la réalité de l'État de Rakhine aujourd'hui. On estime que 600 000 Rohingyas qui y restent se voient systématiquement refuser leurs droits les plus élémentaires. Ils courent un risque réel de nouvelles atrocités.

La décision de la plus haute Cour intervient après les attaques perpétrées par l'armée birmane contre la communauté musulmane des Rohingyas qui ont fait des milliers de victimes et forcé à l'exode plus de trois quarts de million de personnes de leurs foyers et de leur pays, résultat d'une campagne orchestrée de meurtres, de viols et de terreurs.

La Cour rappelle que « en raison des valeurs qu'ils partagent, tous les Etats parties à la convention sur le génocide ont un **intérêt commun à assurer la prévention des actes de génocide** et, si de tels actes sont commis, à veiller à ce que leurs auteurs ne bénéficient pas de l'impunité. Cet intérêt commun implique que les obligations en question s'imposent **à tout Etat partie** à la convention à l'égard de tous les **autres Etats parties** ».

Il s'agit là d'une décision historique face à une situation qui illustre de façon dramatique qu'après la Shoah, le génocide des Arméniens, des Cambodgiens, des Tutsis au Rwanda, de la communauté musulmane de Bosnie à Srebrenica, le pire peut encore se répéter aujourd'hui : la

commission d'actes planifiés visant à « détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux », telle qu'est défini le génocide par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Les dispositions de la Convention génère des obligations dites « *erga omnes* » à savoir que lorsqu'un crime de génocide est commis, c'est l'ensemble des Etats, l'humanité toute entière qui est visée et chacun à une responsabilité pour prévenir, dénoncer, faire cesser, instruire ou poursuivre.

« Plus jamais ça ! »

La folie des hommes nous impose la responsabilité de transmettre la mémoire de la Shoah et prévenir tout nouveau génocide et toutes violations graves des droits humains à travers le monde. C'est le sens du geste de Manuel Rodríguez Lozano, quand en 1944, à des milliers de kilomètres d'Auschwitz, il peint, sur un mur, El Holocausto.

C'est le sens de la mission d'Amnesty International, depuis 1961, que de documenter et de dénoncer toutes les violations des droits humains et de lutter contre l'impunité en s'appuyant sur le droit des droits humains élaboré après 1945.

Ce droit, développé par les états au sein des Nations Unies à peine créées, fut une réponse à l'inhumanité de l'extermination du peuple juif pendant la seconde guerre mondiale ; un espoir que ce droit nouveau, ancré dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous permettrait de construire un monde où prévaudraient la justice, la dignité et l'égalité.

Concrétiser les promesses et la vision des auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme est le défi relevé, jours après jours, génération après génération, par celles et ceux qui se battent pour rappeler l'existence des droits humains et les rendre effectifs. Ils sont nombreux à le faire, à titre individuel ou collectif, comme en témoigne la force du mouvement mondial qu'est devenu Amnesty International.

Tous ses membres sont mus par la même et profonde conviction qu'il vaut mieux agir que se résigner face aux injustices, que le combat pour les droits n'est pas une utopie et que des victoires sont possibles. **Tous partagent la conviction que l'universalité des droits, l'égalité, l'exigence de justice et de réparations quand des violences ont eu lieu ne sont pas une suite de concepts abstraits ou de vœux pieux, mais un socle précieux pour penser et agir, avec humanité.**

C'est le sens de notre présence ici aujourd'hui avec vous, autour de cette œuvre magistrale qui, nous l'espérons, **suscitera** à Paris, Mexico et dans les autres lieux de mémoire ou elle sera présentée, **conversation et engagement** autour de l'impérative nécessité de lutter contre l'impunité, de défendre les droits humains et celles et ceux qui les défendent.

Je vous remercie de votre attention.